

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-439-1933 Examens.

n° 69-439-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 juin 1933

Numéro JO

n° 439 du 30/06/1933

Date du numéro

30 juin 1933

TEXTE INTÉGRAL

les décisions n° 277 et 358 des 6 et 31 mai 1933, relatives à la date des examens du certificat d'études primaires élémentaires et du certificat d'études local, ont été rapportées. Les épreuves pour l'obtention du certificat d'études primaires élémentaires et du certificat d'études local auront lieu les 9 et 10 juin 1933, dans les salles de l'école européenne de Djibouti. La commission d'examen a été composée comme suit : Me Bernard-Cothier, président du comité de verfectionnement des écoles président : M. Bodin, adjoint principal des services civils, délégué du commandant du cercle de Djibouti: Mmela directrice de l'école de l'Alliance française : M, le directeur des écoles publiques de Djibouti: M. Benoist, instituteur : Mme Benoist, institutrice: Mme la religieuse franciscaine, institutrice libre, menmbres. La liste d'inscription des candidats sera close le 8 juin 1933. Les sujets de compositions seront choisis par le gouverneur dans les journaux pédagogiques des années 1932 et 1933, contenant les éprenves des examens du certificat d'études de tous les centres de France.